



Informations Municipales

OCTOBRE 2013

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le lundi 7 octobre 2013.
L'ordre du jour était le suivant :*

COMMUNE

◆ PLAN LOCAL D'URBANISME

Une famille résidant à Saint-Symphorien a déposé il y a plusieurs mois auprès du Conseil d'Etat une demande d'annulation du PLU communal.

En date du 4 octobre 2013, le Conseil d'Etat a fait savoir que par décision rendue le 2 octobre 2013 et vu les autres pièces du dossier, vu le code des collectivités territoriales, vu le code de l'urbanisme, vu le code de la justice administrative, le pourvoi en annulation déposé par la famille n'était pas admis.

La décision du Conseil d'Etat clos la procédure engagée par le couple demandant l'annulation du PLU communal.

Le conseil municipal se réjouit de cette décision qui maintient dans sa rédaction actuelle le règlement d'urbanisme de la commune.

◆ TRAVAUX MAIRIE ET MEDIATHEQUE

La commission communale des marchés publics et le conseil municipal ont attribué les marchés de fourniture des matériels informatiques et du mobilier nécessaires pour équiper les nouveaux locaux à :

- Société 2GCOM pour le matériel informatique pour un montant de 30 231 € HT
- Société BCI pour le mobilier de la médiathèque et société L'EQUIPE pour le mobilier mairie pour un montant de 67 468 € HT.

Ces achats ont été subventionnés par :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (24 923 € HT)
- le Conseil Régional d'Aquitaine (16 615 € HT)
- le Conseil Général de la Gironde (3 049 €)
- l'Etat (1 724 €)
- l'Europe (FEDER, montant non communiqué à ce jour)

Soit un total de subventions de 46 311 € représentant 68 % du montant total de la dépense.

Le pourcentage des aides devrait atteindre environ 75 % du montant de la dépense dès que la somme apportée par l'Europe (FEDER) nous sera transmise.

◆ **AMENAGEMENT DE SECURITE RUE MARTIN NAUDON**

Les travaux d'élargissement et de revêtement des trottoirs de la rue réalisés par la société EIFFAGE sont terminés. Les agents des services techniques ont mis en place des plots de protection pour les piétons et les enfants circulant dans cette rue pour se rendre dans les établissements scolaires (collège, écoles maternelle et élémentaire).

Ces travaux doivent permettre également d'atténuer les nuisances sonores subies par les riverains.

Le montant des travaux financés en totalité par la commune s'élève à 51 338 €.

◆ **REVETEMENT DES TROTTOIRS**

Une nouvelle tranche de revêtement des trottoirs a été réalisée Cours Gambetta pour la partie comprise entre le carrefour des quatre routes et le cimetière. Montant des travaux : 44 284 €.

◆ **INSTALLATION D'UN SKATE PARK**

L'équipement a été mis en place à la chênaie du stade (montant : 15 900 €). Il vient compléter ce site déjà équipé d'un city stade. Il est important de rappeler aux parents et aux enfants que la pratique du skate et du roller sur le site doit se faire en étant équipé de protections pour : mains, genoux, coudes, tête.

D'autre part, il est rappelé aux utilisateurs que la commune ne pourra être tenue responsable des accidents survenus sur le site.

◆ **FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Les conseils municipaux des communes membres des CDC du Pays Paroupian, du canton de Villandraut et du Pays de Langon disposaient d'un délai de trois mois à compter du 15 juillet 2013 (date de signature par le Préfet de l'arrêté de regroupement) pour se prononcer sur le projet de fusion des communautés de communes et des statuts de la future CDC du sud Gironde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande :

- que la représentation de la commune de Saint-Symphorien soit fixée à trois représentants au sein de la future Communauté de Communes (actuellement 2)
- que le montant de la compensation financière versée à la commune telle que figurant sur les tableaux établis par le service financier de la CDC du pays de Langon soit de 549 453 €.
- que la gestion du point de lecture municipal (médiathèque) soit maintenue à la commune de Saint-Symphorien par la future Communauté de Communes.

Sous réserve qu'un avis favorable soit donné aux demandes de la commune de Saint-Symphorien, le Conseil Municipal approuve les limites territoriales de la future CDC du sud Gironde figurant sur le projet d'arrêté signé par le Préfet de la Gironde en date du 11 juillet 2013.

INFORMATIONS DIVERSES

TRANSPORT DE PERSONNES

Après avoir reçu un avis favorable de la commission préfectorale chargée de l'administration des licences de transport (taxis), le maire a donné son accord à la demande déposée par Madame FRUGIER pour créer son entreprise de transport de personnes sur la commune. Cette nouvelle activité (à compter du 1^{er} janvier 2014) élargira la palette des services proposés aux paroupians et aux paroupiennes.

PREVENTION BUCCO DENTAIRE

La commune poursuivra en 2014 en partenariat avec l'Union Française pour la santé bucco dentaire et les enseignants de l'école élémentaire la campagne de prévention auprès des enfants.

RECENSEMENT

Du mois de janvier au mois de février 2014, une enquête de recensement sera réalisée sur notre commune. Quatre personnes seront recrutées en fonction des critères établis par la direction régionale d'Aquitaine de l'INSEE pour effectuer le recueil des informations auprès de la population. Dès maintenant, les personnes disponibles durant la période peuvent se faire connaître au secrétariat de la mairie aux heures normales d'ouverture. Pour tout renseignement complémentaire, se rapprocher du coordonnateur communal, Monsieur Bruno GARDERE (tel : 05.56.65.01.10).

FERMETURE DE LA MEDIATHEQUE

La médiathèque municipale se fait plus belle pour mieux vous accueillir.

La commune de St Symphorien réalise des travaux d'extension et d'embellissement de la médiathèque municipale pour améliorer l'accueil et les services offerts aux usagers.

La nouvelle médiathèque bénéficiera d'une surface totale de 400 m² (plus du double de la surface actuelle). L'aménagement du bâtiment permettra de créer une harmonie avec les nouveaux espaces.

Ces aménagements sont aujourd'hui nécessaires pour répondre aux nouvelles normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes handicapées, mais aussi pour adapter les espaces, les collections et les services aux nouveaux besoins d'une médiathèque moderne.

Les travaux nécessitent la **fermeture de la médiathèque du 14 novembre 2013 au 14 janvier 2014**, durée nécessaire au bon déroulement des travaux, au réagencement des espaces et au classement des documents.

Pour vous permettre de bénéficier de prêt de livres auprès de notre établissement pendant cette période de fermeture, il vous sera possible d'emprunter avant le 14 novembre un plus grand nombre de livres et de les restituer à partir du 14 janvier 2014.

Nous vous remercions pour votre compréhension. Dès le 14 janvier 2014, date de réouverture de notre nouvel établissement, nous vous proposerons des services dont nous espérons que les évolutions et les améliorations vous donneront entière satisfaction.

Avec tout mon dévouement.

Le Maire,
Guy Dupiol

MAIRIE

Place de la République 33113 SAINT-SYMPHORIEN
Tel : 05 56 65 01 10 / Fax : 05 56 65 01 14
E-Mail : commune.de.saint-symphorien@wanadoo.fr
Site : www.mairie-saint-symphorien-gironde.fr